

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1101>

# **Martinique : Solidarité de L'AOP avec les 2 grévistes de la faim**

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 28 septembre 2009

Mis à jour le : lundi 28 septembre 2009

---

**UGTG.org**

---

**Nicolas Lamic, victime de violences policières a pourtant été condamné en janvier dernier par la justice coloniale à 9 mois de prison avec sursis et plusieurs milliers d'euros d'amendes, a entamé depuis le mercredi 9 septembre une grève de la faim devant le tribunal de Fort-de-France pour alerter l'opinion publique. Il est notamment soutenu par l'association PALM (Pou Aksyon Léjitim Matinik).**

**Comme en Guadeloupe donc, plusieurs affaires révélatrices d'une justice coloniale fonctionnant selon les principes du « deux poids - deux mesures », ou du « deux couleurs - deux justices », sont actuellement en cours.**

**Nous publions le communiqué de soutien de L'AOP.**

**Alliance Ouvrière et Paysanne (AOP) [\[1\]](#) :**

**SOLIDARITÉ AVEC LE COMBAT DE PALM ET DE SES DEUX GRÉVISTES DE LA FAIM CONTRE LA JUSTICE COLONIALE.**

AOP se déclare solidaire du combat des deux grévistes de la faim Nicolas LAMIC et Gérard NIVAN, membres de PALM (**Pou Aksyon Léjitim Matinik**) pour que, l'un ayant été victime de brutalités policières, l'autre depuis 20 ans de spoliation de terrain, justice leur soit enfin rendue .

AOP se déclare solidaire du combat de PALM pour le règlement immédiat des 8 dossiers pour lesquels elle demande à être reçue par le Procureur BELLANGER : dossiers **LAMIC, NIVAN, SAINRIMAT, JEAN FRANCOIS, CELIMENE, RILOS, ANDRE, DELOY.**

Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par PALM contre le Procureur BELLANGER qui, loin de répondre positivement à la demande d'audience de l'Association sur les 8 dossiers, a réagi le vendredi 25 septembre par l'envoi de policiers. Ceux-ci, menottes à l'appui, ont menacé d'arrêter la Présidente de PALM Mme DELOY et M. JEAN FRANCOIS au titre de l'article 222 16 du code pénal pour cause de nuisance sonore.

**La Présidente Mme DELOY, (dite Mamie), a dit recevoir sur son portable des messages d'intimidation lui demandant de « laisser tomber ».**

AOP se félicite du flot permanent de solidarité manifesté par la population envers l'occupation **pacifique** nuit et jour par les membres de PALM, depuis 19 jours, du parvis du palais de justice de Fort de France.

AOP estime que le meilleur moyen de sauver la santé voire la vie des deux grévistes de la faim est d'organiser, **en Martinique et au-delà**, l'unité la plus large autour de la revendication de PALM : être reçue par le Procureur pour lui exposer les dysfonctionnements des 8 dossiers de ses membres (goutte d'eau dans l'océan de l'injustice coloniale) et obtenir gain de cause sur ceux-ci.

AOP s'est adressée au LKP et aux organisations de l'ATPC et de l'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples pour qu'elles se solidarisent de ce juste combat.

**AOP**

Dimanche 27 septembre 2009

*Post-scriptum :*

**Lire :**

▶ [Violences policières et propos racistes : témoignage de Nicolas LAMIC](#)

▶ [Solidarité avec Nicolas Lamic](#)

---

[1] Membre de l'Association des Travailleurs et des Peuples de la Caraïbe ( ATPC), et de l'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples ( EITP)